

Madame Joëlle Libois
Directrice de la HETS
Rue Prévost-Martin 28
1211 Genève

Madame la Directrice,

Nous avons appris que des étudiant de la Haute école de travail social organisent les 14 et 15 janvier un colloque intitulé «Sacrees rencontres». Nous avons lu le programme, ainsi que la «Lettre ouverte aux directions d'institutions sociales de Genève» qui y est associée. Il s'agit en fait d'une manifestation contre la laïcité.

Les organisateurs affirment:

«L'application de la laïcité stricte crée des contradictions avec les valeurs de cohésion et d'ouverture défendues dans le travail social.»

La proposition de débat exclut d'emblée le débat, puisqu'elle commence par un postulat que nous sommes tous censés accepter avant même de commencer à discuter.

La laïcité créerait des contradictions avec les valeurs de cohésion et d'ouverture défendues dans le travail social. C'est une accusation sérieuse. Est-elle crédible ?

Il nous semble au contraire que c'est la laïcité qui permet la cohésion de gens d'origines et de croyances diverses dans une même société. Avant l'introduction de la laïcité, l'Europe a connu des guerres de religions sanglantes et c'est la laïcité qui a permis d'en sortir en offrant à chacun la liberté de conscience tout en demandant également à chacun de renoncer à imposer ses convictions à autrui. Grâce à l'invention révolutionnaire de la laïcité, les humains n'ont plus été définis d'abord selon leur appartenance religieuse, mais en comme *individus égaux en droits et en devoirs*, qui devaient mettre de côté leur appartenance communautaire pour pouvoir travailler au bien commun.

Demander à être considéré d'abord comme un-e croyant-e, que ce soit en tant que travailleur-se social-e ou que citoyen-ne de Genève, c'est remettre en cause cette cohésion rendue possible par la laïcité.

Par ailleurs, la «Lettre ouverte aux directions d'institutions sociales de Genève» est explicite: tout ceci ne vise pas «la spiritualité» qui n'est aucunement remise en cause par la laïcité, mais l'acceptation des signes religieux islamiques.

Les étudiants parlent de discrimination à propos de gens portant des croix, des kippas ou le voile, mais quel-le travailleur-se social-e souhaite se rendre au travail avec une kippa ou une grosse croix visible de tous? Ce sont manifestement des prétextes pour revendiquer le port du voile.

Les organisateurs invoquent bien sûr le droit pour les autres communautés religieuses d'exprimer leurs croyances. Or, jamais la revendication de porter un signe ostensible chrétien n'a été exprimée par la moindre communauté chrétienne (même pas le droit de porter une médaille) et jamais une communauté juive n'a réclamé que ses adeptes puissent porter une kippa durant leur travail. C'est d'ailleurs le cas des 400 communautés religieuses de Genève invoquées par ces étudiants qui n'ont jamais elles non plus revendiqué de porter des «signes visibles» de leur foi, mis à part les communautés islamiques.

Le but de cette manifestation est en fait de faire accepter que les professionnelles du travail social puissent porter le voile. Or, cette revendication est contraire à la loi proposée par le Conseil d'Etat, qui interdisait (comme la loi votée par le parlement) aux fonctionnaires et assimilés de porter un signe ostentatoire.

Nous sommes donc étonnés qu'un tel événement public ait lieu dans votre Haute école, en pleine campagne de votation sur ladite loi, et craignons que votre présence ne le cautionne.

En espérant que vous prendrez en considération ces remarques, nous vous adressons, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.

Copies aux intervenants: Johanna Velletri, Jocelyne Haller, Dr Franceline James, Maxime Germain, Philippe Gonzalez.

Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, Yann Boggio Secrétaire général de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle.